Notre attitude catholique face à l'esprit protestant

par le frère Marie-Dominique O.P.

A PUBLICITÉ faite par l'Église conciliaire au cinquième centenaire de la naissance du protestantisme, nous incite à chercher la vérité sur cette question pour savoir comment nous préserver et préserver nos familles de cette hérésie dont l'influence se fait sentir non seulement dans la vie politique de nos pays, mais aussi hélas dans l'Église depuis le funeste concile Vatican II. En un mot : quelle doit être notre attitude catholique face à l'esprit protestant ?

Nous y répondrons à partir des quatre piliers de l'hérésie protestante : Sola Scriptura, Sola fides, Sola gratia et Solus Deus : l'Ecriture seule, la foi seule, la grâce seule et Dieu seul ; ce qu'on a appelé « les quatre soli », qui caractérisent l'individualisme protestant.

1. *Sola Scriptura* ou le libre examen protestant

La doctrine de Luther

L'un des fondements de la révolte protestante, fille de la Renaissance, est le *Sola Scriptura*, qui signifie : l'Écriture seule, c'est-à-dire sans son interprétation par la Tradition, sans son interprétation par l'Église. C'est ce qu'on appelle *le libre examen* : pour Luther, le fidèle n'a pas besoin d'une Église pour interpréter l'Écriture, il peut le faire seul, illuminé qu'il est directement par le Saint-Esprit.

Il est intéressant de se reporter ici à l'encyclique *Inter Præcipuas*, du 8 mai 1844, du pape Grégoire XVI, sur les Sociétés Bibliques. Les Sociétés Bibliques protestantes ont en effet pour but de distribuer des Bibles aux traductions bien sûr non révisées par l'Église et sans les commentaires approuvés par l'autorité ecclésiastique. Les conséquences en sont très graves :

Les lecteurs, écrit le pape, prennent l'habitude de juger par eux-mêmes la signification des Livres de la sainte Écriture, à mépriser la divine Tradition contenue dans l'enseignement des Pères et gardée par l'Église catholique, et à rejeter l'autorité même de l'Église.

Et Mgr Lefebvre de commenter :

Il y a là une attitude fondamentale de libéralisme : on veut se libérer de la Tradition, de l'autorité de l'Église. [...] Jamais l'Église n'a encouragé une telle pratique de diffusion de la Bible. [...] Elle a pris des décrets pour ne pas mettre la Bible dans les mains des fidèles. [...] Mais en même temps, elle demandait aux prêtres, non de distribuer, mais d'expliquer l'Écriture. [...] L'Église est très susceptible sur cette manière de faire, car elle est une Tradition. [...] Notre-Seigneur n'a pas dit : "Écrivez ce que je vous ai dit, et distribuez : l'Esprit-Saint éclairera les lecteurs, ne commentez pas". Notre-Seigneur a confié sa Parole [non à tout homme, mais] à son Église.

Le libre examen protestant, continue Mgr Lefebvre, fait perdre la notion du magistère, et entraîne une désaffection pour l'Église. On se croit inspiré par le Saint-Esprit en dehors de l'Église; il n'y a plus besoin de magistère 1.

La pénétration du Sola Scriptura de Luther dans l'Église

Malheureusement, sous prétexte d'œcuménisme, cet esprit protestant a envahi l'Église à l'occasion du concile Vatican II. C'est en particulier la Constitution *Dei Verbum*², qui a altéré la doctrine catholique des deux sources de la Révélation, en minimisant considérablement le rôle du magistère, de l'enseignement des papes et des conciles du passé.

On peut dire que l'Église conciliaire est un monument d'impiété. De la même manière que dans la société civile, aujourd'hui, la civilisation est censée avoir commencé en 1789 – et ce qui s'est passé avant étant présenté comme des siècles d'obscurantisme – dans l'Église conciliaire, tout commence à Vatican II (« 1789 dans l'Église », disait le cardinal Suenens), et l'enseignement des papes et des conciles du passé est, soit totalement ignoré, soit considéré comme inadapté aux temps actuels. Regardez les documents des papes de Vatican II : ils citent le Concile et se citent les uns les autres, il n'y a quasiment plus de référence aux documents du passé. La suppression de l'enseignement du latin pour les clercs a d'ailleurs grandement contribué à les couper de la Tradition de manière révolutionnaire, car les textes du passé leur sont maintenant inaccessibles. Écoutons le témoignage d'un prêtre – pourtant professeur de séminaire – dans le courrier des lecteurs de la *Lettre à nos frères prêtres 3* de juin 2000 (p. 6) :

^{1 —} Mgr Lefebvre, Cours des Actes du Magistère, Écône, 15 décembre 1977.

^{2 —} Constitution dogmatique Dei Verbum, du 18 novembre 1965.

^{3 —} Lettre mensuelle envoyée par le District de France de la FSSPX aux prêtres diocésains.

Je vous écris au sujet de la lettre n° 5, reçue ces jours derniers. Non pas sur le fond qui est excellent, argumenté, nuancé; mais sur la forme. J'ai peur que cela ne vole un peu haut. Comprenez ce que je veux dire. Nous avons fait peu d'études (la plupart ignorent le latin, par exemple). Même si elles sont interminables, on ne nous a pas appris grand chose, et beaucoup de confrères auront du mal à comprendre ce que vous pointez dans l'accord sur la justification 1. On ne nous a jamais cité de textes pontificaux antérieurs à Vatican II. Léon XIII et Pie XI nous sont inconnus. Plus grave, certains ont été dans des séminaires universitaires (Rome, Lyon...) et croient savoir. Je ne le dis pas méchamment (ce serait plutôt avec tristesse) mais mes confrères seront en grande majorité dépassés par cette Lettre n° 5. Je crois que vous avez des difficultés à apprécier (et comment le pourriez-vous ?) notre misère intellectuelle : on a *programmé* notre appauvrissement intellectuel.

Il faut avoir à l'esprit que les évêques, les cardinaux... et même les papes, sont maintenant choisis parmi ces prêtres.

Pour revenir à la lecture de la sainte Écriture, l'esprit protestant du libre examen est désormais celui des paroisses, des aumôneries, etc.: on connaît, par exemple, le succès des « partages d'Évangile ». Chacun est invité à dire ce qu'il « ressent » à la lecture de tel chapitre de la sainte Écriture, et l'interprétation traditionnelle de l'Église n'est jamais enseignée.

Conséquences politiques du libre examen protestant

Elles sont relevées par Grégoire XVI dans la même encyclique *Inter Præcipuas*. Il faut lire cela très attentivement :

Nous avons appris de divers rapports et documents, qu'un certain nombre d'hommes de sectes variées s'est réuni à New York l'année dernière, le 12 juin ², et qu'ils ont fondé une nouvelle société appelée La Ligue chrétienne (Christian League). Leur but commun est de répandre parmi les Romains et les Italiens la liberté religieuse, ou plutôt un esprit insensé d'indifférence religieuse. Ils font valoir que les institutions des peuples romain et italien ont eu tant d'influence [jusqu'ici], que tout ce qui s'est passé dans le monde a eu son origine à Rome. Ils arrivent à cette conclusion, non parce que le Siège suprême de Pierre se trouve ici selon le plan de Notre-Seigneur, mais parce qu'ici se trouve un certain reste de l'ancienne domination romaine – usurpée par nos prédécesseurs comme ils répètent souvent – mais encore actif. C'est pourquoi ils sont déterminés à donner à chacun le don de la liberté de conscience, ou mieux de l'erreur; ils la comparent à une fontaine d'où peut jaillir la liberté politique et une augmentation de la prospérité publique. Mais ils se rendent compte qu'ils

 $[{]f 1}$ — Le thème de la lettre était en effet une critique de l'accord luthéro-catholique sur la justification.

^{2 —} Il s'agit donc du 12 juin 1843.